Ville de Panazol

2026/2027

LE GUIDE DE LA RENTRÉE SCOLAIRE



Ville amie des enfants

unicef
pour chaque enfant



Sommaire

Les écoles de Panazol 3
Contacts et horaires 4
L'inscription scolaire 5
La fiche de renseignements obligatoires 5
Le Projet d'Accueil Individualisé 6
Le portail famille (ouverture et accès) 6
Les réservations et annulations sur le portail famille 7
Les délais de réservation et d'annulation 8
Les services périscolaires municipaux 8
Les tarifs des services municipaux 10
La facturation et le recouvrement 10
Les moyens de paiement 10
Le transport scolaire 11

Les écoles de Panazol



ECOLE MATERNELLE HENRI WALLON

Rue Henri WALLON
05.55.30.78.88
Directrice : Dominique BORIE
lundi au vendredi :
Pour les PS : de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h15 (accueil des élèves de 8h20 à 8h30)
Pour les MS et GS : de 8h30 à 12h00 et de 13h45 à 16h15

Des temps d'activités périscolaires pourront être organisés entre 13h et 13h45 pour les GS et une partie des MS

ECOLE MATERNELLE PAULINE KERGOMARD

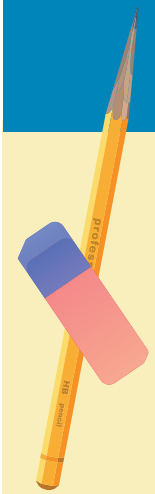
Place de la république
05.55.06.47.83
Directrice : Aline PERRUCAUD
lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 (accueil des élèves de 8h20 à 8h30)

ECOLE ELÉMENTAIRE JAURÈS-TURGOT

Rue Turgot
05.55.06.47.86
Directrice : Céline NOGARÈDE
lundi au vendredi :
CP-CE1 : 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 (accueil des élèves de 8h20 à 8h30)
CE2-CM1-CM2 : 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 (accueil des élèves de 8h20 à 8h30)

LES SIGLES POUR LES SECTIONS EN MATERNELLE :
PS : petite section | MS : moyenne section | GS : grande section

Contacts et horaires



ANNEXE-MAIRIE
Esplanade Jacques Chirac
05.55.06.47.70 | mairie@mairie-panazol.fr

SERVICE ENFANCE JEUNESSE
Accueil de Loisirs ESPACE JULES VERNE
Rue Jean Macé
05.55.31.28.01 | clsh@mairie-panazol.fr
Directrice : Sylvie COULAUD

ACCUEIL ANNEXE-MAIRIE
Lundi, mercredi et vendredi :
8h30 – 12h / 13h30 – 17h30
Mardi : 8h30 – 13h / 13h30 – 17h30
Jeudi : 8h30 – 12h / 13h30 – 18h
Samedi : ouverture le 1er samedi du mois uniquement sur rdv pour l'instruction des demandes de titres d'identité

www.mairie-panazol.fr

ANIMATION PÉRISCOLAIRE *(sur inscription au préalable)*

HORAIRES COMMUNS, 3 SITES D'ACCUEIL en fonction de l'école fréquentée :

MATIN : 7h15 - 8h20
(8h15 dans les marternelles)

SOIR : 16h30* - 18h45
(16h15 à Wallon)

KERGOMARD
Matin : PS, MS et GS à l'ALSH Centre bourg
Soir : PS au RPE - MS et GS à l'ALSH Centre bourg
WALLON PS, MS et GS : ALSH Jules Verne
JAURÈS-TURGOT matin à l'école - soir à l'ALSH Jules Verne

MERCREDIS *sur inscription au préalable, au choix :*

MERCREDI MATIN sans repas : entre 7h15 et 12h20 - avec repas : entre 7h15 et 13h45
MERCREDI APRÈS-MIDI (sans repas) entre 13h30 et 18h45 (départ à partir de 17h)
MERCREDI TOUTE LA JOURNÉE (avec repas) entre 7h15 et 18h45 (départ à partir de 17h)
NB : repas possible pour la demi-journée (contacter la direction)

VACANCES SCOLAIRES *(sur inscription au préalable)*

DU LUNDI AU VENDREDI de 7h15 à 18h45 (inscription à la semaine obligatoirement)
ACCUEIL entre 7h15 et 9h30
DÉPART à partir de 16h45 et jusqu'à 18h45
RESTAURATION et goûter pris en charge

AIDE AUX DEVOIRS *(sur inscription au préalable)*

à l'ALSH pour les enfants à partir du CE1 - inscription obligatoire)
DU LUNDI AU VENDREDI de 16h45 à 18h30

ETUDE SURVEILLÉE (à l'école Jaurès-Turgot)

DE 16H45 À 18H (sortie seulement à 18h)

INTERCLASSE – PAUSE MÉRIDIENNE

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de :
- 12h00 à 14h00 pour **l'école maternelle Kergomard**
- 12h00 (11h45 pour les PS) à 13h45 (13h30 pour les PS) pour **l'Ecole maternelle Wallon**
- 11h30 à 13h30 pour les **CP et CE1**, accueil possible à 13h20
- 12h à 14h pour les **CE2, CM1, CM2** accueil possible à partir de 13h50

L'inscription scolaire

LE FORMULAIRE DE PRÉ-INSCRIPTION AUX ÉCOLES

Téléchargeable sur le site internet ou à retirer en Mairie en dehors de dates d'inscription auprès du service enfance jeunesse

Pièces à fournir :

- Le Dossier unique d'inscription complété
- Livret de famille ou copie intégrale d'acte de naissance
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois *
- Vaccinations du carnet de santé ou attestation du médecin mentionnant que les vaccins obligatoires sont à jour
- Jugement de divorce s'il y a lieu

SCANNEZ-MOI !

Lien vers le dossier unique d'incription

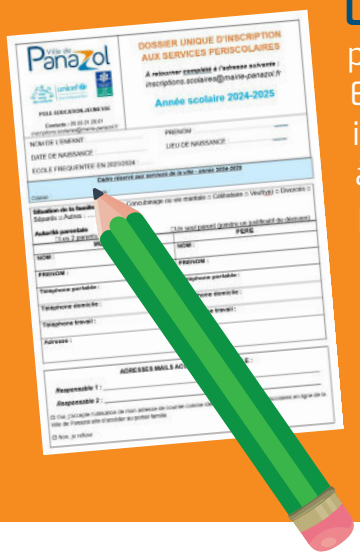
** A défaut, si vous êtes hébergés, fournir une attestation sur l'honneur, la pièce d'identité et un justificatif de domicile de l'hébergeant (électricité/eau/taxe d'habitation ou foncière)*

LE DOSSIER COMPLET EST À RETOURNER EN MAIRIE SOIT PAR :

- **COURRIEL : inscriptions.scolaires@mairie-panazol.fr (recommandé)**
- **COURRIER POSTAL : Mairie – Service Enfance Jeunesse - Esplanade Jacques Chirac - 87350 PANAZOL**
- **DÉPÔT DIRECT à l'accueil de l'Annexe-Mairie**

Les familles seront ensuite informées par mail à réception du certificat scolaire de la bonne prise de l'inscription. Les parents devront ensuite prendre rendez vous avec l'une des directrices pour finaliser l'inscription

Aucune photocopie ne sera faite en Mairie.
Tout dossier incomplet ou dont les informations sont erronées ne sera pas pris en compte.



LA FICHE DE RENSEIGNEMENTS (DUI) EST OBLIGATOIRE

pour que votre enfant puisse fréquenter les services municipaux. Elle permet aux familles de transmettre des informations importantes concernant les autorisations parentales, personnes à contacter en cas d'urgence, projet d'accueil individualisé (voir page 6), le droit à l'image, la santé, les vaccins... au responsable du ou des services fréquentés. En cas d'accident ou de maladie, elle permet au responsable de transmettre immédiatement aux professionnels de santé les éléments nécessaires à une prise en charge immédiate et efficace de l'enfant.

Si un enfant est souffrant dans la journée, les parents seront avisés et tenus de le récupérer dans les plus brefs délais.

Le Projet d'Accueil Individualisé

Si votre enfant présente des problèmes de santé (asthme, allergies alimentaires...) contactez la direction de l'école afin de mettre en place un **Projet d'Accueil Individualisé (PAI)**.

Afin d'optimiser les conditions d'accueil de votre enfant sur les temps périscolaires, nous vous demanderons de fournir plusieurs exemplaires des médicaments dont votre enfant pourrait avoir besoin :

- **1 pour l'école**
- **1 pour l'équipe pédagogique du temps de repas si votre enfant déjeune au restaurant scolaire**
- **1 pour l'équipe pédagogique de l'accueil de loisirs si votre enfant participe aux activités périscolaires et/ou des mercredis et/ou des vacances scolaires**



Les agents de l'équipe d'encadrement ne sont habilités à administrer que des médicaments prescrits dans un P.A.I.

Les parents veilleront à demander à leur médecin traitant, chaque fois que cela sera possible, que la prise des médicaments s'effectue le matin et le soir.

Si le PAI de votre enfant nécessite la fourniture d'un panier repas, un protocole sera établi pour en définir les modalités. Celui-ci devra de principe être fourni dans un sac isotherme, propre et nominatif. Ce dernier devra être remis, chaque jour, exclusivement au personnel d'animation présent au portail de l'école élémentaire ou, à défaut, à un animateur présent dans la cour de l'école.

Afin de maintenir la chaîne du froid, ce panier repas sera stocké dans le réfrigérateur du restaurant municipal concerné.



Portail Famille

OUVERTURE D'UN COMPTE FAMILLE ET D'UN ACCÈS À L'ESPACE FAMILLE

Effectué automatiquement par le service au moment de la première inscription de l'enfant. Il vous suffira ensuite de suivre le lien adressé par le logiciel et de vous connecter à l'aide de votre identifiant (adresse mail renseignée sur le DUI) puis réinitialiser le mot de passe. Aucune création de famille n'est possible sur le site sans avoir contacté en amont la structure d'accueil au **05 55 31 28 01** ou **05 55 06 02 30**

www.mairie-panazol.fr
Onglet espace famille – portail famille

Lors de votre première connexion, il faudra créer votre mot de passe.
Un mot de passe vous sera envoyé sur votre boîte mail (vérifier le dossier des indésirables)

NB : la première connexion doit être impérativement faite depuis un ordinateur



SCANNEZ-MOI !

Lien vers la notice complète d'utilisation du portail famille

CETTE INSCRIPTION EST OBLIGATOIRE pour toute utilisation des services proposés par la mairie : accueils des matins, soirs, mercredis, vacances.

Votre compte famille vous permettra, entre autres, de faire les demandes de réservations et les annulations pour les accueils périscolaires et extrascolaires de votre enfant.

Concernant la restauration scolaire, votre enfant est automatiquement inscrit au service, chaque jour il devra informer l'enseignant de sa participation ou non au repas du midi.

Délais de réservation et d'annulation

Toutes les réservations et annulations des prestations périscolaires et extrascolaires s'effectuent via le Portail Famille, en respectant les délais fixés :

SERVICE	DÉLAI DE RÉSERVATION	DÉLAI D'ANNULATION GRATUITE
ANIMATION PÉRISCOLAIRE	jour J avant 15h	jour J avant 15h
MERCREDIS	5j avant	5j avant
VACANCES SCOLAIRES	Jusqu'à 1 semaine avant le séjour *(en fonction de la capacité d'accueil l'ALSH)*	15 jours avant le début du séjour

Pour le service animation périscolaire et les accueils des mercredis et vacances scolaires, les parents doivent s'assurer de l'acceptation des réservations avant de déposer leurs enfants.

Toute demande faite au-delà du nombre de places disponibles par rapport à la capacité d'accueil sera inscrite sur une liste d'attente.

En ce qui concerne **les mercredis et les vacances scolaires, les familles doivent respecter les engagements de réservation** et toute annulation à posteriori ou hors délai ne pourra être acceptée qu'en cas de force majeure (maladie, décès ou hospitalisation) et sur remise d'un justificatif d'absence, avant la fin du mois en cours, à l'accueil de loisirs.
Pour toute autre raison, la prestation sera facturée aux familles.

Les services périscolaires municipaux

LE SERVICE D'ANIMATION PÉRISCOLAIRE

Ce service est proposé aux familles avant et après la journée d'école de leur enfant. Une inscription obligatoire doit se faire auprès du service (via le portail famille). Il est organisé comme suit :

MATIN lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi : de 7h15 à 8h15
Pour Kergomard et Jaurès-Turgot : accueil dans les écoles jusqu'à 8h20

APRES-MIDI lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi :
de 16h15 ou 16h30 à 18h45 (Ecoles Maternelles)
et de 16h30 à 18h45 (Ecoles élémentaires)
Les horaires définis ci-dessus sont à respecter, afin de ne pas pénaliser le fonctionnement de cet accueil.



3 sites d'accueil existent à ce jour en fonction du lieu de scolarisation de votre enfant :

- **RPE LAEP de PANAZOL** (Petites sections Ecoles KERGOMARD) - Rue de la Laïcité
- **Accueil Centre Bourg** (Moyennes et Grandes Sections KERGOMARD) – Place de la République
- **ALSH Espace Jules Verne** (Ecoles élémentaires et Maternelle WALLON) – Rue Jean Macé transport effectué en bus le soir pour les enfants scolarisés à l'élémentaire. Le matin, accueil à l'école élémentaire.

Durant toute la durée de l'accueil de votre enfant, divers types d'activités (activités manuelles, Jeux traditionnels, activités d'expression, jeux de coopération...) au choix de l'enfant.

L'arrivée et le départ de votre enfant peut se faire de manière échelonnée durant le temps d'accueil.

L'ALSH MERCREDIS

Ce service est proposé aux familles pour un accueil le matin avec ou sans repas ou un accueil sur la journée complète. Une inscription obligatoire doit se faire auprès du service (via le portail famille).

Organisation de la journée* :

- 7h15 / 9h30 : accueil échelonné avec proposition de petit déjeuner
- 9h30 / 12h00 : temps d'activités en lien avec des parcours éducatifs
- 12h00 : repas à l'ALSH
- 13h00 : sieste pour les plus petits et/ou temps calme pour les + de 6 ans
- 14h00 : temps d'activités éducatives et ludiques
- 16h15 : goûter
- 16h45 / 18h45 : temps d'activité /départ échelonné des enfants

***Possibilité d'accueil matin ou après-midi, avec ou sans repas**

En ce qui concerne les vacances scolaires, l'inscription peut se faire sur le portail famille Pour tous renseignements, merci de contacter l'ALSH.

L'ÉTUDE SURVEILLÉE (Écoles élémentaires) & L'AIDE AUX DEVOIRS (ALSH)

L'objectif est de permettre aux enfants de réaliser leurs devoirs dans le calme et sous la surveillance du personnel, principalement des enseignants de l'école élémentaire ou d'un animateur qualifié à l'ALSH. Il ne s'agit pas cependant d'un suivi personnalisé de l'enfant.
A l'issue du temps imparti, il est possible que l'enfant n'ait pas terminé son travail, auquel cas cette mission sera sous la responsabilité des familles.

- LE SERVICE D'ÉTUDES SURVEILLÉES fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 18h pour les élèves du CP au CM2. Départ uniquement à 18h.

- LE SERVICE D'AIDE AUX DEVOIRS fonctionne les lundis, Mardis, Jeudis et Vendredis de 16h45 à 18h30 en parallèle des activités proposées sur l'ALSH du CE1 au CM2.

L'inscription se fait auprès du service de l'ALSH pour l'aide aux devoirs ou après information auprès du responsable des études surveillées.



Tarifs des services municipaux

A consulter sur le site internet de la Ville : www.mairie-panazol.fr

SCANNEZ-MOI !

Lien vers les tarifs
des Services Municipaux

QUOTIENT FAMILIAL

Le calcul du quotient familial est basé sur les déclarations faites à la CAF ou la MSA par la famille. Le quotient familial est mis à jour au 1er janvier 2025
Une photocopie de la notification de quotient familial ou à défaut votre numéro d'allocataire doivent être fournis lors de l'inscription de votre enfant (ou lors de tout changement). A défaut, le tarif le plus élevé sera appliqué. Ce QF est mis à jour automatiquement 1 fois/an, en cas de modification en cours d'année, contacter le service.

Facturation et recouvrement

La facturation des services périscolaires a lieu tous les mois .

La facturation des services extrascolaires est quant à elle réalisée à la fin de chaque période de vacances scolaires.

La gestion des facturations est assurée par le service finance – enfance jeunesse en mairie **(05.55.06.47.70 ou 05.55.06.02.30)** qui émet toutes les informations à la Trésorerie banlieue et amendes de Limoges. Cette dernière se charge d'envoyer les « avis de sommes à payer » aux familles.

LES MOYENS DE PAIEMENT

PAR CHÈQUE en joignant le coupon détachable en bas de votre facture, et en l'adressant à Trésorerie banlieue et amendes de Limoges – 31 avenue Baudin 87000 Limoges cedex (05.55.33.37.37)

PAR CARTE BANCAIRE en vous connectant sur le site internet de la ville de Panazol, onglet « Espace Famille » puis « paiement en ligne » en renseignant les identifiants notés en bas de chaque facture ou à défaut en vous connectant sur le site **PAYFIP.gouv.fr**

PAR VIREMENT

Le transport scolaire

Le circuit de Transports Limoges Métropole est un moyen de transport permettant à votre enfant de se rendre en bus, accompagné par un encadrant, du domicile à l'école et / ou de l'école au domicile.

3 circuits sont assurés matins et soirs sur la ville de PANAZOL, avec pour chacun d'entre eux des arrêts définis en fonction de votre lieu d'habitation.

Ce circuit est uniquement réservé aux enfants préalablement inscrits, qui recevront une carte leur permettant d'utiliser ce service.

Pour tout renseignement et inscription avant la fin du mois de Juin 2024, contactez le service concerné au 05.55.45.78.78 ou sur www.limoges-metropole.fr





SCANNEZ-MOI !

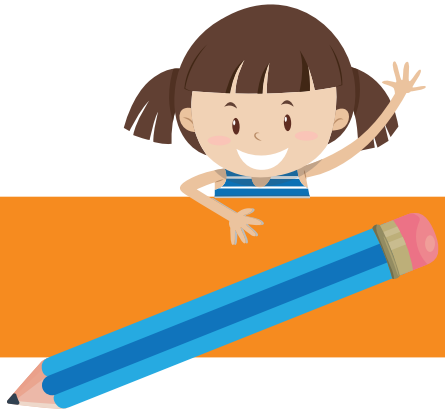
Lien vers la page consacrée aux transports scolaires sur le site internet de Limoges Métropole

Ville de Panazol

Site internet : mairie-panazol.fr
Facebook/instagram : VilledePanazol
Application Citoyenne sur téléphone : City all

Ville de Panazol 300823 | Crédit brgfx / stockgiu / Alekksall / Freepik

Note



Ville de Panazol